

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-006

du 08 juillet 2019

n°006

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (52) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, JC. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISE, P. BIGOT, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D.TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, JL. POYANT, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTHER

POUVOIRS (15) : L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M. LAVRARD

P. MIS donne pouvoir à J. MELQUIOND

C. FARINEAU donne pouvoir à AF. BOURAT

M. MONTASSIER donne pouvoir à J. DUMAS

F. BRAILLARD donne pouvoir à M. BEN EMBAREK

T. BAUDIN donne pouvoir à F. BRAUD

D. BEAUDEUX, donne pouvoir à G. MAUDUIT

G. MICHAUD donne pouvoir à F. MÉRY

B. MORIN donne pouvoir à C. DAGUISE

A. GUIMARD donne pouvoir à G. PEROCHON

L. CLAVÉ donne pouvoir à C. PIAULET

P. BARBOT donne pouvoir à D. BOIREAU

JJ. BERTHELLEMY donne pouvoir à Y. BOINOT

JP. CONTE donne pouvoir à P. VILLETTE

Y. ÉCALE donne pouvoir à L. JUGÉ

EXCUSES (15) : M. METAIS, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, JM. MAZAUD, M. FAVREAU, B. de COURRÈGES, R. GRANDIN, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, T. PRIEUR, M. GODET, M. CHAINEAU, P. ROCHER, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Adhésion à l'association des maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne

Créée en 1972, l'Association des Maires de la Vienne a pour missions :

- *Constituer une enceinte de concertation et d'échanges permanents entre ses membres pour la défense des droits et des intérêts dont ils ont la charge.*
- *Être le porte-parole des maires, notamment dans leurs relations avec l'État et les autres partenaires institutionnels*
- *Faciliter l'exercice de leurs fonctions pour les maires et les présidents d'EPCI adhérents, notamment au travers de missions de conseil juridique, d'information ou de formation*
- *Accompagner le développement de l'intercommunalité*
- *Garantir la solidarité entre les élus du département*

L'association est également, pour ces élus, un relais permanent avec l'Association des Maires de France.

Il est proposé de décider de l'adhésion de Grand Châtellerault à cette association à compter de 2019 pour un montant de cotisation annuelle de 1000 €, montant fixé par l'assemblée générale de l'association réunie le 7 juin 2019 .

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-006

du 08 juillet 2019

n°006

page 2/2

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les élus de Grand Châtellerault de bénéficier des missions mises en œuvre par l'association des maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne,

Monsieur Alain PICHON intéressé, ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adhérer à compter de 2019 à l'association des maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne.

Vote : Adopté à l'unanimité

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (A. PICHON)

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

